

621 Lieu et date de provenance

Définition

Zone propre aux exemplaires contenant un point d'accès structuré pour les lieux et dates de provenance d'un exemplaire.

Occurrence

Facultative.

Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1 blanc Non défini

Indicateur 2 blanc Non défini

Sous-zone(s)¹

- \$a Pays
Facultative.
Non répétable.
- \$b État, région, etc.
Division administrative d'échelon immédiatement inférieur au pays.
Facultative.
Non répétable.
- \$c Division administrative intermédiaire
Division administrative d'échelon inférieur à l'exclusion des villes, etc.
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$d Ville
Nom d'une ville, d'un bourg, d'un village ou de toute zone habitée qui n'est pas une subdivision d'une entité plus grande (pour une telle entité, voir \$k).
Facultative.
Non répétable.
- \$e Lieu précis
Bâtiments désignés par leur nom, véhicules, espaces publics, etc.
Facultative.
Répétable si le lieu fait partie d'un autre, par ex. \$eEly Cathedral\$eChapter House.
- \$f Date
Date de provenance associée à un lieu ou non. Date seule, ou première date d'une tranche de dates. Elle doit être saisie en caractères numériques, sans tiret entre l'année, le mois et le jour (AAAAMMJJ), conformément à la norme ISO 8601². Exceptionnellement, si la date ne comprend que le mois, ou le mois et le jour, sans indication de l'année, chaque chiffre manquant de l'année doit être remplacé par "u" (EX 2).

¹ NdT : la sous-zone \$6 Données de lien entre zones figure dans la 3^e édition de l'*UNIMARC Manual: Bibliographic format* (K. G. Saur, 2008) : puisqu'elle peut être utilisée dans n'importe quelle zone, il n'y a pas lieu de la mentionner spécialement ici ; elle est décrite dans la *Structure du format* au § 3.13 du *Manuel UNIMARC : format bibliographique*.

² NdT : ISO 8601:2004 – *Représentation de la date et de l'heure*.

- Facultative.
Non répétable.
- \$g Saison.
Saison naturelle (printemps, été..., mousson, etc.), mais également les grandes saisons agricoles (moisson, etc.). Les saisons associées à des fêtes ou à des rites religieux (Noël, etc.) et à d'autres activités humaines doivent être codées comme des occasions (\$h).
Facultative.
Non répétable.
- \$h Occasion
Occasion associée à des fêtes ou à des rites religieux et à d'autres activités humaines (fête de l'Assomption, Divālī, Noël, foire aux chevaux, etc.).
Facultative.
Non répétable.
- \$i Date de fin
Deuxième date d'une tranche de dates. Elle doit être saisie en caractères numériques, sans tiret entre l'année, le mois et le jour (AAAAMMJJ), conformément à la norme ISO 8601³. Exceptionnellement, si la date ne comprend que le mois, ou le mois et le jour, sans indication de l'année, chaque chiffre manquant de l'année doit être remplacé par "u" (EX 2).
Facultative.
Non répétable.
- \$k Subdivision de ville, etc.
Au sein d'un espace habité, unité plus petite que la ville, telle que l'arrondissement, le quartier, la rue.
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$m Autre entité géographique
Entité géographique terrestre non administrative, telle qu'un océan, une île, une montagne, etc. et toute caractéristique géographique d'une telle entité.
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$n Zone extraterrestre
Toute entité ou espace extraterrestre, et toute caractéristique géographique d'une telle entité.
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$o Zone géographique plus grande que le pays
Monde, hémisphère, continent. Cette sous-zone doit apparaître en premier dans toute zone où elle est présente (cf. zone 620 EX 10).
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$2 Code du système
Source des termes employés dans les sous-zones \$a – \$d et \$k – \$o⁴ lorsqu'ils proviennent d'un répertoire toponymique ou d'un thésaurus publié. Les codes doivent être empruntés à la liste *Subject headings and term source codes*, maintenue par la Bibliothèque du Congrès⁵. En l'absence de code, indiquer l'abrégé du titre intégral de la source.
Obligatoire quand cela s'applique.
Non répétable.
- \$3 Identifiant de la notice d'autorité
Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette.
Cette sous-zone s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, *UNIMARC/A*.

³ NdT : ISO 8601:2004 – *Représentation de la date et de l'heure*.

⁴ NdT : la 3^e édition d'*UNIMARC Manual: bibliographic format* (K. G. Saur, 2008) indique par erreur "\$a – \$h".

⁵ NdT : <http://www.loc.gov/standards/sourcelist/subject.html>.

Facultative.
Non répétable.

- \$5 Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone
Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone, sous forme codée. Les codes doivent respecter la norme ISO 15511 – *Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et organismes apparentés (ISIL)*⁶. À défaut, le nom complet de la bibliothèque ou un code national peut être utilisé. Des notices existantes⁷ peuvent contenir des codes de la liste *MARC Code list for Organizations*⁸, le nom complet de la bibliothèque ou un code national. Si l'établissement possède plusieurs exemplaires, la sous-zone doit contenir la cote de l'exemplaire concerné précédée de deux points ; cependant, même si l'exemplaire que l'on catalogue est le seul que l'on détient à ce moment, il est fortement recommandé de saisir sa cote dans la sous-zone.
Obligatoire.
Non répétable.

Zone(s) connexe(s)

- 317 Note de provenance
Cette zone contient une note concernant la provenance de l'exemplaire. Elle correspond à la Note sur l'exemplaire en main de la zone des notes de l'ISBD.
- 620 Lieu et date de publication, de représentation ou d'enregistrement, etc.
Cette zone contient, sous forme de point d'accès, un lieu de publication, de production, etc. ou un lieu et une date de représentation ou d'enregistrement. Elle n'est pas spécifique aux exemplaires : l'information vaut pour tous les exemplaires d'une édition ou les parties d'une ressource.
- 702 Nom de personne – Responsabilité secondaire
- 712 Collectivité – Responsabilité secondaire
- 722 Famille – Responsabilité secondaire
Les zones 702, 712 et 722 peuvent contenir des points d'accès pour les anciens possesseurs, donateurs, commissaires-priseurs, etc. Quand elles sont utilisées en relation avec les zones 317 et 621, elles doivent contenir les sous-zones \$4 Code de fonction et \$5 Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone, ainsi que, de préférence, la sous-zone \$6 Données de lien entre zones, notamment s'il y a plus d'une provenance pour un exemplaire particulier.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Le contenu de cette zone peut se présenter sous forme hiérarchisée (par exemple : pays, État ou région et ville) ou non hiérarchisée (par exemple : ville ou bâtiment seul), en fonction des usages de l'établissement et de la complétude de l'information disponible.

Cette zone est par définition propre aux exemplaires et doit toujours contenir une sous-zone \$5. La sous-zone \$6 Données de lien entre zones doit être présente quand il est possible de lier la zone à une zone de point d'accès (702, 712, 722) pour les anciens possesseurs, donateurs, etc. et à la zone 317 Note de provenance.

Les sous-zones \$c, \$k, \$m, \$n, \$o sont répétables lorsque les termes qu'elles contiennent sont empruntés à un répertoire toponymique ou à un thesaurus appliquant une arborescence (par exemple : \$oAmericas\$oNorth America\$aCanada)⁹.

Lorsqu'elles sont présentes, les sous-zones \$k – \$n précèdent normalement les sous-zones \$f – \$i.

⁶ NdT : ISIL : voir <http://biblstandard.dk/isil/> ; en France, l'ABES est l'agence nationale ISIL <http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=569>

⁷ NdT : il s'agit notamment des notices antérieures à la 3^e édition d'*UNIMARC Manual : bibliographic format* (K. G. Saur, 2008).

⁸ NdT : <http://www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html>.

⁹ NdT : l'exemple donné dans la 3^e édition d'*UNIMARC Manual: bibliographic format* (K. G. Saur, 2008), "\$aAmericas\$aNorthAmerica\$aCanada", est fautif, car il ne tient pas compte de la couverture respective des sous-zones \$a et \$o.

Les sous-zones \$m Autre entité géographique et \$n Zone extraterrestre seront rarement utilisées dans le contexte de provenance, mais sont présentes ici dans un souci de complétude et de cohérence avec d'autres zones. À titre d'exemple, un exemplaire autographié sur un bateau de croisière peut être codé \$m<Océan> \$e<Navire> \$f<Date>.

Lorsqu'elle est présente, la sous-zone \$o précède normalement le \$a.

Dans la sous-zone \$2 Code du système d'indexation, s'il n'existe aucun code approuvé pour représenter le système utilisé, son nom doit être abrégé conformément à la norme ISO 4:1997 – *Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres de publication*¹⁰.

Exemple(s)

Exemples propres à l'édition française : aucun.

- EX 1 ■
- | | | |
|-----|----|---|
| 317 | ## | \$6b01\$aSignature "Aymon", 17e siècle, au f. a2\$5FR-FrLy: Rés Inc 233 |
| 317 | ## | \$6b02\$aEx libris ms. 16e siècle au titre d'Antoine Gérard. Ex-libris ms. 17e siècle au f. a2 du Collège de la Trinité des Jésuites de Lyon\$5FR-FrLy: Rés Inc 501 |
| 621 | ## | \$aFrance\$f16\$5FR-FrLy: Rés Inc 233 |
| 621 | ## | \$6b01\$aFrance\$f15\$5FR-FrLy: Rés Inc 501 |
| 621 | ## | \$6b02\$aFrance\$cRhône\$dLyon\$eCollège de la Sainte Trinité de la Compagnie de Jésus\$f16\$5FR-FrLy: Rés Inc 501 |
| 702 | #1 | \$6b01\$aGérard\$bAntoine\$factif en 15--\$4390\$5FR-FrLy: Rés Inc 501 |
| 712 | 02 | \$6b01\$aCollège de la Sainte Trinité de la Compagnie de Jésus\$cLyon\$4390\$5FR-FrLy: Rés Inc 501 |

La sous-zone \$5 fait le lien avec toutes les zones propres aux exemplaires. Les données en étroite relation dans les zones 317, 621, 702 et 712 sont liées par des sous-zones \$6.

- EX 2 ■
- | | | |
|-----|----|--|
| 317 | ## | \$aInscription on fly-leaf: To Louisa, from E.W., with love, 25th March. |
| 621 | ## | \$fuuuu0325 |

L'inscription mentionne une date sans année. Il n'y a pas d'indication de lieu.

- EX 3 ■
- | | | |
|-----|----|---|
| 621 | ## | \$6b01\$aGreat Britain\$bEngland\$cHertfordshire\$dWare\$eWare Park\$5UK-WIAbNL |
| 621 | ## | \$6b02\$aGreat Britain\$f17731227 |
| 621 | ## | \$6b03\$aGreat Britain\$bWales\$cGlamorgan\$dPont-y-clun\$eTal-y-garn\$5UK-WIAbNL |
| 702 | #1 | \$6b01\$aByde\$bEdward\$cSir\$f1704\$4390\$5UK-WIAbNL |
| 702 | #1 | \$6b01\$aByde\$bEdward\$4390\$5UK-WIAbNL |
| 702 | #1 | \$6b02\$aDimsdale\$bThomas\$cBaron\$f1712-1800\$4390\$4320\$5UK-WIAbNL |
| 702 | #1 | \$6b02\$aZachary\$bJohn\$4390\$5UK-WIAbNL |
| 702 | #1 | \$6b03\$aClark\$bGeorge Thomas\$f1808-1898\$4390\$5UK-WIAbNL |

Zones de provenance et zones de responsabilité secondaire pour l'exemplaire de « Nicolai Vptoni De studio militari, libri quatuor. ... Londini, 1654 », à la Bibliothèque nationale du Pays de Galles. La sous-zone \$5 fait le lien avec toutes les zones propres aux exemplaires. Les données en étroite relation dans les zones 621 et 702 sont liées par des sous-zones \$6. Voir 316 EX 15, 317 EX 10 et 702 EX 5.

¹⁰ NdT : cette phrase ne figure pas dans la 3^e édition d'UNIMARC Manual: Bibliographic format.